

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 juin 2019

OBJET :
Compte administratif 2018

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		13 646,50 €				13 646,50 €
Opérations de l'exercice	332 302,48 €	332 529,28 €	200 €	- €	332 502,48 €	332 529,28 €
Total	332 302,48 €	346 175,78 €	200 €	- €	332 502,48 €	346 175,78 €
Résultats de clôture		13 873,30 €	200 €			13 673,30 €

En volume, le budget du Centre Communal d'Action Sociale a évolué de + 9,46 % en 2018.

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de 13 673,30 €, en progression de 26,80 € par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 332 302,48 € en 2018 (contre 303 582,22 € en 2017), pour 332 529,28 € de recettes (contre 303 988,69 € en 2017), hors résultats reportés de l'exercice précédent.

Les dépenses d'investissement se sont élevées quant à elles à 200 € suite à l'acquisition de deux actions de la SPL Gestion Locale.

Pour mémoire et dans le prolongement de la présentation de la situation financière de l'établissement opérée, lors du débat d'orientations budgétaires le 26 février dernier, l'évolution des réalisations s'explique principalement par le recrutement d'un agent à mi-temps durant 6 mois pour remédier à un départ en congé maternité d'une assistante socio-éducative et la prise en compte sur une année pleine de la rémunération d'un apprenti.

De plus, la structure de la masse salariale a évolué par le versement d'une indemnité compensatrice aux agents du fait de la compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée, sans impacter le budget de l'établissement grâce à la réduction du taux de cotisation employeur maladie.

Par ailleurs, certains agents ont pu bénéficier d'une revalorisation de leur régime indemnitaire. Ainsi, les charges de personnel représentent 71 % du budget du CCAS, soit une réduction de 2 % par rapport à l'an dernier.

Concernant les charges à caractère général, dans l'ensemble, ce poste est resté stable avec une légère augmentation de 486,91€ par rapport aux réalisations de l'an dernier. Ce poste de dépenses a été marqué par la création de nouvelles actions et la poursuite de projets déjà mis en place, tout en poursuivant le travail de recherche de subventions et de réduction des coûts. En 2018, l'établissement a notamment créé 2 000 guides à destination des Seniors qui leur ont été distribués en même temps que les bons de fin d'année par des membres du Conseil Municipal de la Ville.

Quant aux autres charges de gestion courante, composées des aides et secours versées par le CCAS, elles sont plus importantes que les réalisations de l'exercice précédent, d'une part, on constate que les bons délivrés aux Seniors ont progressé de 4,12 % (+ 829,96 €) par rapport aux réalisations de l'exercice précédent, et d'autre part, que les aides accordées aux personnes en difficulté ont augmenté de 6 % (6 826,13 € en 2018 contre 6 438,49 € en 2017).

Toutefois, il est nécessaire de préciser que les aides accordées pour le paiement des factures d'eau ont augmenté de 131,58 %, lorsque les aides du CORSEC et de la Commission Permanente ont diminué de 10 %.

Par ailleurs, une subvention de 4 000 € a été à nouveau accordée à la Maison du Grémillon et 200 € à l'association Un Toit deux générations.

La progression des recettes provient essentiellement de la subvention versée par la Ville d'Essey-lès-Nancy (+ 15,95 %) par rapport aux réalisations de l'an dernier.

L'ensemble des recettes hors subvention communale a reculé de 6 859 € par rapport à l'exercice précédent, en effet l'Établissement avait bénéficié d'un don exceptionnel important (424,50 € en 2018 contre 7 054,47 € en 2017).

Les participations des autres partenaires sur les projets mis en place par l'établissement ont reculé de 1 265,57 €. En revanche, la CARSAT a versé une subvention de 2 100 € permettant ainsi à 21 Seniors éligibles à l'aide de bénéficier d'une réduction de 100 € sur leur Séjour.

Les participations aux divers sorties et séjours organisés par l'Établissement ont permis de percevoir 12 137,20 € de recettes en 2018 contre 8 954,80 € en 2017, en raison du nombre plus élevé de participants.

L'excédent de clôture de 13 673,30 € constitue un fonds de roulement indispensable au bon fonctionnement de l'établissement sur les premières semaines de l'exercice 2019, en complément de l'acompte versé par la commune d'Essey-lès-Nancy.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif de l'exercice 2018.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS, après que Monsieur le Président se soit retiré, sous la présidence de M. FRANIATTE, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif de l'exercice 2018.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 21 juin 2019.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU MARDI 20 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Guy FRANIATTE

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Christine SIMONNET, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Janine MARCHAL et Marie-France METZELARD.

MM. Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Myriam LEDROIT, Patricia LANZI, Véronique SAGET et Marie-France LACOUR.

M. Louis CAUSERO.

ABSENTS :

MM. Michel BREUILLE, Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE